

Citoyen à Bourg-la-Reine

Bourg-la-Reine-Sceaux : mutualisation, fusion c'est aux citoyens de décider !

Dans un éditorial commun du 2 novembre, les maires de Bourg-la-Reine et de Sceaux annoncent leur intention de poursuivre la politique de coopération étroite entre les deux villes « en renforçant la mutualisation de certains services et prestations ».

Il n'échappe à personne que cette mutualisation peut être une première étape vers la fusion des deux communes : une fois encore, une **démarche politique** avancerait masquée, sous couvert de bon **management**.

Or, de même que la Nation n'est pas une start-up, la commune n'est pas une entreprise ; le bien public est l'affaire des citoyens.

Simple mutualisation ? Les maires affirment, vertueusement, que grâce à la mutualisation, « C'est la qualité du service au quotidien rendu aux Réginaburgiens et aux Scéens qui en sera améliorée. ». L'exemple du service public hospitalier montre où mènent les procédés du management, et les prophètes de l' « efficience », quand on administre un service public comme une entreprise !

N'en déplaise à nos deux maires, cette décision de mutualisation est une décision politique, et doit être approuvée par les citoyens des deux communes.

Première étape vers la fusion des deux communes ? Si c'est le cas, pourquoi ne pas le dire ? La fusion, évidemment, est un **acte politique**, et elle ne peut se faire que de deux manières :

- décision unanime de tous les conseillers municipaux des 2 villes, ce qui va être difficile à réaliser.
- vote majoritaire par les citoyens de chaque ville lors d'un référendum.

C'est une décision lourde de conséquences, qui dépasse largement les questions de management.

En bonne démocratie, la décision politique doit précéder la décision administrative.

Autrement dit, il faut informer et consulter les citoyens sur la perspective de fusion des deux communes AVANT de décider en leur nom de mesures administratives qui de fait engagent l'avenir de Bourg-la-Reine et de Sceaux.

MUTUALISATION

Ce qui est déjà décidé

Un seul directeur général des services pour les 2 communes

Ce qui est prévu

Un seul directeur des services techniques pour les 2 communes

Ce à quoi il faut s'attendre

Réduction du personnel, éloignement et dégradation des services pour les habitants

Si le but est de faire des économies parce que le président Macron, soutenu par nos 2 maires, a supprimé des financements aux communes, alors organisons un débat public sur les coûts de fonctionnement et sur les investissements de nos communes !

FUSION : les enjeux

Les enjeux sont évidemment multiples :

Politiques

- Le nombre d'élus à Bourg-la-Reine est de 35, pour Sceaux aussi. S'il y avait fusion, on passerait de 70 élus pour les 2 communes à 43.
- Y aurait-il d'autres considérations comme :
 - Le départ d'un maire pour d'autres horizons avant les prochaines municipales,
 - la décision de l'un des deux maires, voire les deux de ne pas se représenter,
 - La volonté de garder l'hégémonie de l'UDI sur les deux villes.

Financiers

Endettement de Bourg-la-Reine en 2020

	Montant	Montant par habitant
Encours de la dette	27 598 600 €	1 307 €
Annuité de la dette	3 858 160 €	183 €
Capacité de désendettement	8,6 an(s)	-

Endettement de Sceaux en 2020

	Montant	Montant par habitant
Encours de la dette	65 973 300 €	3 303 €
Annuité de la dette	5 266 030 €	264 €
Capacité de désendettement	16,5 an(s)	-

Source : JDN d'après le ministère de l'Économie

Courriel : citoyenblr@orange.fr

Site : <https://citoyenblr.mythemecloud.io/>

Directeur de publication : Jean-Pierre LETTRON